

INSTRUCTIONS DE COURSE



CHAMPIONNAT DE MEDITERRANEE manche 4 INTERLIGUE ILCA 7 et 8 mai 2022

TROPHEE GRAND HOTEL



Préambule :

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions de l'avis de course sans préavis.

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

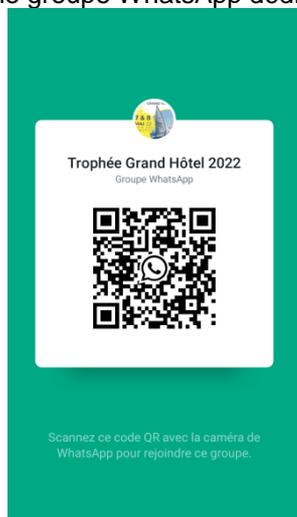
L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront mis en ligne à l'adresse www.ycsablettes.org
L'ensemble des informations pour les concurrents et entraîneurs sera aussi communiqué de manière dématérialisée sur le groupe WhatsApp dédié dont voici le lien :



3.2 Le PC course est situé à la base nautique de St Elme 07-83-59-09-75 / ycsablettes@free.fr

4. CODE DE CONDUITE

4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur la Base Nautique Municipale.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 15 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates et heures des courses :

Date	Heure	Classe
07/05/2022	13h30	Toutes
08/05/2022	10h00	Toutes

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.4 Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition qu'aucune classe ne soit en avance de plus d'une course par rapport au programme et que la modification soit effectuée conformément à l'IC 2.1.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :
ILCA 7 : Pavillon de classe : Pavillon BLANC portant le sigle ILCA.
ILCA 6 : Pavillon de classe : Pavillon VERT portant sigle ILCA.
ILCA 4 : Pavillon de classe : Pavillon JAUNE portant le sigle ILCA.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

9.1 Le parcours est décrit en **annexe 2** en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

10. MARQUES

10.1 Voir Annexe 2

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mât du bateau viseur arborant un pavillon orange à l'extrémité bâbord.

12.2 *[DP] [NP]* Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Aucun changement de parcours

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera matérialisée au vent de la marque 5, entre le mât arborant un pavillon bleu situé sur le bateau arrivée et le côté parcours de la marque d'arrivée.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

15.2.1 Pour toutes les classes, la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes une fois que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au bureau du YCS.

17.3 Des avis seront affichés à la base nautique au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme

témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé au 1^{er} étage de la base nautique. Elles commenceront à l'heure indiquée.

- 17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affiché sur le tableau de la base nautique.
- 17.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la RCV 60.1(a) :
- Règles de sécurité
 - Publicité
 - Bateaux accompagnateurs
 - Limitation de sorties de l'eau
 - Communications radio et téléphone
 - Equipement de plongée et housses sous-marine de protection

18 CLASSEMENT

18.1 2 courses doivent être validées pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

(a) Quand moins de deux courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

(b) A partir de trois courses validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

19 REGLES DE SECURITE

19.2 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

22. ACCOMPAGNATEURS

22.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

22.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

23. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

24. EMBLEMENTS ET ACCES A LA BASE NAUTIQUE

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateaux.

Conformément à l'avis de course en raison de la crise sanitaire, l'accès à la Base Nautique est strictement réservé aux concurrents et aux coaches.

25. PRIX

Des prix seront distribués aux trois premiers de chaque catégorie (ILCA 4, ILCA 6, ILCA 7) et à la première féminine des catégories ILCA 4 et ILCA 6.

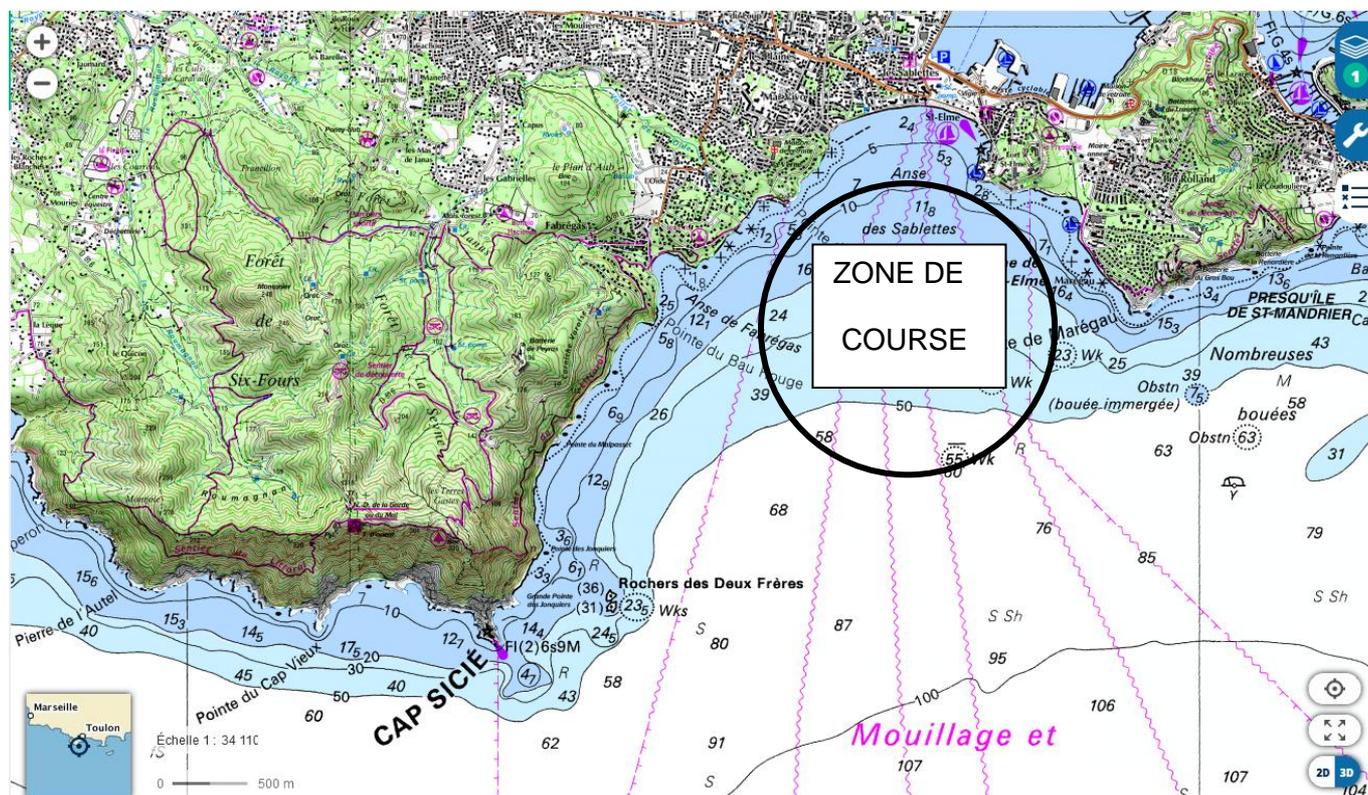
Arbitres désignés :

Président-e du comité de course : Marie JARRIGE

Président-e du jury : Patrick SUFFREN

Régate de Ligue Selective ILCA 7 et 8 mai 2022

Annexe 1 : Zones de course



REGATE CHAMPIONNAT DE MEDITERRANEE ILCA
7 et 8 mai 2022
ANNEXE 2 : PARCOURS CONSTRUIT

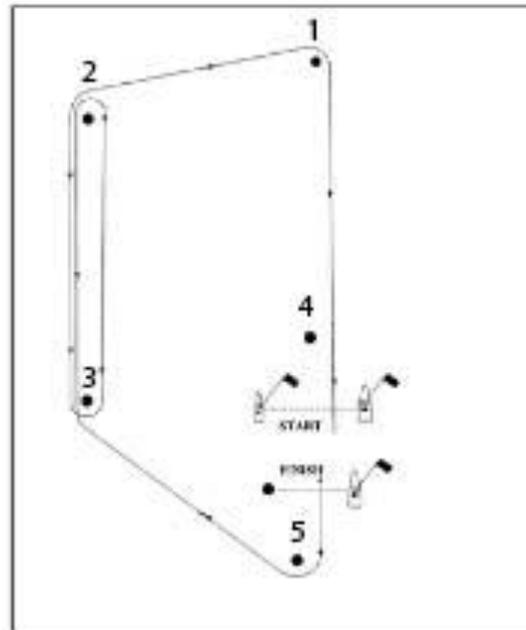
Parcours N°1:

Parcours :

Départ-1-2-3-2-3-5-Arrivée

Bouées 1-2-3-4-5 : Cylindriques
Rouges ou Noires

Bouée d'arrivée: Frite orange



Parcours N°2:

Parcours :

Départ-1-4-1-2-3-5-Arrivée

Bouées 1-2-3-4-5 : Cylindriques
Rouges ou Noires

Bouée d'arrivée: Frite orange

